



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Digitalisation

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Service Central de Législation  
5, rue Plaetis  
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 10 février 2026

**Objet : Question parlementaire n° 3516 du 22 janvier 2026 de Monsieur le Député Sven Clement concernant « Stratégie gouvernementale du Luxembourg en matière d'intelligence artificielle ».**

Madame la Ministre,

En date du 22 janvier 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et de la Ministre de la Digitalisation.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Sven Clement.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Digitalisation

(s.) Stéphanie Obertin